N° 1489. — 4e Année. CINQ CENTIMES Dimanche 6 Novembre 1892

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de l'Hôtel-de-Ville, 20 et TOURCOING, rue Neuve, 52

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Hors les départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
DÉPARTEMENTS . . . 3 fr. la ligne
BELGIQUE . . . . . 0 fr. 25 id.
PAYS DIVERS . . . . 0 fr. 50 id.
LOCALES . . . . . 15 c. id.
Les annonces sont reçues à l'Agence Havas, place de la Bourse, 14.
Les réclames sont reçues à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 14.

TÉLÉPHONE

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera sous peu la publication d'un nouveau roman de M. Charles Mérouvel

MORTEL AMOUR

UNE BOURSE DU TRAVAIL A LILLE

On lit dans le *Progrès du Nord* :

C'est le moment de reprendre ce projet d'une Bourse du Travail à Lille, dont nous avons parlé ici, il y a quelques mois, et de préciser nettement l'idée que nous devons avoir de cette institution.

Il semblera peut-être téméraire à quelques personnes de proposer aujourd'hui la création d'une Bourse du Travail, alors qu'on est presque aux regrets d'on avoir dans les villes qui en ont.

Certaines bourses du travail, en effet, *sont devenues le centre d'une agitation* révolutionnaire et anarchique qui ne peut avoir aucun bon résultat pour la cause des ouvriers, pour la réalisation des réformes et le développement de l'influence à laquelle ils aspirent légitimement.

Dans les Bourses du travail dont il s'agit, *on semble prendre* à tâche de décourager l'opinion par les discours les plus déplorables; on ne consacre pas une heure aux questions ouvrières, mais on fait jour et nuit de la politique, et de la triste politique.

Si la Bourse du Travail à Lille devait servir à un tel usage, nous dirions aux travailleurs lillois : « Ne la désirez pas ! Ne la demandez pas ! N'en syez plutôt jamais ! Elle vous rendra les plus mauvais services ! Elle sera pour vous une source de divisions et de déceptions amères ! »

Mais si les ouvriers de Lille veulent nous offrir le modèle d'une vraie Bourse du Travail, où l'on travaille sérieusement à l'avancement des questions ouvrières, *aux oeuvres de solidarité économique* et de fraternité, d'accord avec l'opinion du pays ; ils peuvent réaliser cette institution type, mieux qu'on ne l'a fait dans certaines autres grandes villes, en se gardant des erreurs et des fautes dont ils sont les témoins et qui finiraient par compromettre un jour l'idée même des Bourses du travail !

D'abord que leur Maison ouvrière ne se présente point à leur esprit comme un foyer de manifestations bruyantes et d'organisations de grèves !

Les grèves aujourd'hui sont le fléau de la cause démocratique, et même celles qui réussissent le mieux, qui ne laissent pas après elles des malheurs irréparables, ne procurent que des avantages incertains et payés trop chèrement.

Ainsi les ouvriers de Carmaux, j'en suis convaincu, auraient pu obtenir la réparation due à leur camarade Calvignac et la régularisation de son congé par d'autres moyens que la grève et beaucoup plus sûrement.

Il n'y aurait en ni condamnés, ni grâcié. Le principe de l'indemnité municipale, le principe du congé accordé en bonne forme aux ouvriers investis d'un mandat public, ces principes-là étaient déjà triomphants dans l'opinion.

Sans grèves, sans souffrances, sans misères, avec de bonnes organisations syndicales, et par l'appel à l'opinion et à la presse, ces progrès étaient parfaitement possibles et déjà ils étaient sur le point de se réaliser.

En tout cas, si les ouvriers pensent que leur intérêt est de déclarer la grève, que la Bourse du Travail ne soit jamais le *centre de cette grève* !

La Bourse du Travail est la Maison commune des travailleurs, le lieu des réunions pacifiques, le bureau de placement, le bureau de statistique, la bibliothèque, le foyer des oeuvres de mutualité ; jamais, jamais elle ne doit être transformée en une citadelle de guerre des ouvriers contre les patrons.

C'est un abus et une injustice pour deux raisons, d'abord parce que la Bourse du travail appartient aux ouvriers qui ne veulent pas la grève aussi bien qu'à ceux qui veulent la grève, parce qu'elle n'appartient non pas à tel ou tel syndicat, mais à tous également ; ensuite parce que cette Bourse est entretenue et administrée aux frais de la commune tout entière.

Ainsi la *règle fondamentale* d'une Bourse de Travail aujourd'hui c'est qu'elle ne doit pas servir à l'organisation des grèves.

On a toujours le droit de se mettre en grève, c'est certain : mais on ne doit pas organiser les grèves à la Bourse du Travail et je souhaiterais que ce principe fut inscrit le premier en tête des statuts de toutes les Bourses.

C'est dans l'intérêt des Bourses elles-mêmes, pour leur développement, pour leur avenir, que leurs fondateurs doivent absolument en fermer les portes aux grèves même les plus légitimes.

Que doit-on faire dans les Bourses du travail ?

Etudier en paix les intérêts économiques des ouvriers, car la paix et le calme sont les conditions premières de toute étude.

Fonder des institutions de prévoyance, de production, de consommation, de mutualité.

Procurer du travail aux ouvriers qui en manquent, les placer, les aider, les secourir ; *leur donner tous les renseignements*, tout l'appui matériel et moral que la Bourse sera capable de leur offrir.

Organiser des conférences, des cours d'apprentissage et d'enseignement professionnel.

Créer des comités permanents d'explications et de conciliation pour toutes les questions de travail.

Dresser la statistique du travail, des salaires, des heures, des accidents, pour les différentes branches de l'industrie de la région.

Etudier avec les patrons les meilleures conditions de l'hygiène, les règlements d'atelier et les autres conditions du travail.

Voilà, il nous semble, une assez belle *tâche et digne de tenter l'intelligence* des travailleurs lillois.

Une Bourse, ainsi constituée, sera extrêmement puissante, j'ose leur en donner l'assurance, et elle exercera en faveur des ouvriers beaucoup plus d'influence dans le pays, que si elle était un foyer de propagande révolutionnaire et cosmopolite ou un foyer de luttes à outrance contre les patrons par des grèves toujours périlleuses et souvent inutiles !

Que les ouvriers lillois nous donnent cette Bourse modèle, qu'ils préparent leur plan d'organisation, leur devis, leurs statuts, nous sommes persuadés qu'ils trouveront auprès de notre municipalité l'appui le plus cordial.

Nous reviendrons sur cette question dans un prochain article.

Hector DEPASSE.

Le Carnet d'un Citadin

Une visite au Palais des Beaux-Arts A LILLE

Depuis quelque temps déjà, des lettres nous parvenaient nous signalant l'état d'humidité dans lequel se trouvaient, au Palais des Beaux-Arts, les magnifiques collections qui font du musée de Lille, un des plus remarquables de l'Europe.

Nous avons voulu nous rendre compte de visu de la situation, poussée un peu trop au noir, par nos correspondants, mais qui néanmoins, appelle d'une façon très urgente l'attention de M. Violette, conservateur actuel, le sonneur de la commission et aussi celle de la municipalité.

Il est exact que les galeries du Palais sont chargées d'un air humide qui recouvre les tableaux et les dessins d'une buée préjudiciable à leur conservation.

Nous avons visité, très attentivement l'une après l'autre, les diverses salles et bien que nous sachions déjà que la municipalité s'occupe en ce moment de remédier activement à la cause de ces fâcheux maux que nous allons indiquer, nous avons pu se rendre un réel service à l'art en spécifiant l'état particulier d'un certain nombre de toiles.

Peut-être d'ailleurs, ces indications faciliteront-elles la tâche de ceux qui sont en train actuellement de chercher à apporter un prompt remède au mal.

*
**

Dans la grande salle flamande à signaler le tableau 533 signé *Terbuty*. Les champignons poussent sur la toile.

N° 33. Le *Pèlerinage*, de Beuckelaer, est tellement distendu qu'on a tout le côté, on distingue très nettement le rentoilage partiel dont ce tableau a été l'objet.

Un *Van Dyck* (198), est également distendu.

Un paysage, de *Gouen*, sur panneau (245) paraît légèrement malade. Le mal, toutefois, semble ancien, mais il va s'aggravant.

Au magnifique tableau de *Franck* « Charles Quint au couvent de l'Estramadure » (223), le vernis est atteint. (Ce dernier tableau se trouve dans le pavillon Est).

Un superbe *Boel* qui a été acheté jadis 7 ou 8000 francs est piqué. Un *Wackis* (614), une toile de Hoem, une de *Houthorst* (678) « le triomphe de Silène », sont couverts d'une épaisse buée. Un tableau de fleurs de *Brueghel* paraît avoir été aspergé à l'aide d'une pomme d'arrosoir.

Au pavillon Leleu, un tryptique de Bellegambe (n° 764) est agrémenté de boursouflures d'un aspect déplorable.

Un tryptique gothique sur panneau, numéroté 686, est fendu dans de telles proportions que l'un des morceaux de panneau surplombe sur l'autre. Il y a là encore dans le même pavillon un tableau rentoilé de *Breughel* (n° 720) qui est décollé par l'humidité. Un polyptique dont les panneaux se fendillent, un tableau de l'école de Sienne (n° 916) couvert de craquelures.

Dans le pavillon où sont exposés les tableaux de *Bailly*, de jolis portraits s'altèrent visiblement (voir, par exemple, le portrait n° 3); un Nicolas Poussin s'écaille.

Dans la petite salle flamande, le joli tableau de *Rubens* « St François et la vierge », se détériore d'une façon très appréciable.

Ce n'est pas tout.

Dans la plupart des salles, l'humidité fait sentir sa néfaste influence.

Dans la grande salle française, par exemple, l'admirable tableau de *Delacroix* « Médée tuant ses enfants », d'une valeur de 300,000 francs, se couvre d'une buée qui l'irrise par endroit.

Un conservateur du musée du Louvre venu ces jours derniers, paraissait même fortement satisfait de cette constatation, se promettant d'obtenir de l'Etat, en lui signalant ce *fâcheux état de choses*, le retour de cette oeuvre magistrale au musée du Louvre.

Le conservateur en question en sera pour ses frais car, dans quelques jours, notre musée tout entier sera placé dans des conditions hygrométriques tout-à-fait différentes de celles d'aujourd'hui.

Il est heureux utile de signaler à l'attention particulière de qui de droit, les tableaux qui souffrent le plus — afin que ces derniers soient l'objet de soins immédiats.

« La Dame au Chien » de *Carolus Duran* est également couvert d'un épais « chanci ».

Des toiles de Jules Breton et d'Agache paraissent ruisselantes.

Il suffit de passer un coin de mouchoir sur ces tableaux pour s'en rendre compte.

Le musée Wicar qui renferme d'admirables collections de dessins, uniques au monde, paraît souffrir particulièrement de l'humidité de l'atmosphère.

Des dessins de *Michel Ange* se piquent (voir entre autres les numéros 90, 94, 99).

Des dessins de l'Ecole Florentine sont également atteints.

Des dessins du *Titien* sont endommagés.

Il en est de même de plusieurs esquisses d'*André del-Sarte* et de *Jules Romain*.

La très rare collection des dessins de *Raphaël d'une valeur de 300,000 francs environ*, a peu souffert, mais il est temps qu'on intervienne.

Dans cette dernière série se trouve un petit dessin représentant « la Sainte Famille » qui est coté 17.000 francs. Celui-là, pour l'instant est intact.

Enfin pour terminer, citons parmi les dessins particulièrement éprouvés, un *Colas* d'après Michel-Ange.

Le papier est gondolé par larges places et il est peu probable qu'il reprenne jamais sa rigidité primitive.

*
**

Nous avons tenu à signaler en détail, cet état de choses, car si le remède est encore facilement applicable à l'heure actuelle, il serait beaucoup moins efficace dans ses effets si cette situat on se prolongeait.

Pour résumer notre visite, nous avons constaté d'une façon à peu près générale, que dans toutes les salles, les tableaux sont couverts d'une buée sale.

L'humidité s'additionne en effet de la poussière qui monte des parquets non c rés.

Des toiles se disendent. Le vernis de plusieurs tableaux s'irrite. Dans certaines dorures où le cuivre entre pour une légère fraction, une oxydation commence à se produire. Des tableaux s'irritent et prennent, par places, des tons cuivrés.

Nous avons signalé le mal, voyons les causes :

*
**

L'aération des salles se fait, pour le musée Wicar entre autres, d'une façon insuffisante.

Dans les galeries réservées à la peinture, on a peut-être négligé, avant le chauffage, d'aérer largement les salles pour en chasser l'atmosphère humide que la chaleur a nécessairement converti en vapeur d'eau.

D'où la condensation sur la surface plane des toiles.

Au pavillon Leleu, les hautes fenêtres manquent de stores et le soleil frappant d'aplomb sur les panneaux écaille les vernis.

Il y a lieu probablement — nous ne sommes pas spécialiste et nous n'affirmons pas — de sécher principalement l'atmosphère les caves où se fait l'appel d'air, à l'aide de bouches de chaleur.

Il convient aussi d'essuyer sans retard et avec soin, tous les tableaux du musée.

*
**

Ainsi que nous le disions au début de cet article, nous savons que la municipalité déjà saisie de la question, prend en ce moment des mesures afin de faire cesser cet état de choses.

Nous ne pouvons guère rendre quelqu'un responsable de la mauvaise ventilation des salles est peut être dûe à une négligence de l'architecte.

Ce dernier a oublié entre autres, d'établir un débouché aux vapeurs montant des water-closets.

Ces exhalaisons vont se perdre dans des greniers hermétiquement clos et naturellement, cet air vicié se répand aisément à travers les salles.

Tout cela est d'ailleurs, facilement réparable et nous sommes heureux de pouvoir dire en terminant, que le remède est actuellement en voie d'application, et que dans quelques jours, nos magnifiques collections, désormais à l'abri, se trouveront dans le milieu ambiant qui leur convient.

E. LABRILLERE-BEAUCLERC.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 4 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le régime des boissons

M. Rouvier, ministre des finances a fait connaître au conseil les observations qu'il présentera à la Chambre au cours de la discussion sur le régime des boissons et spécialement en ce qui concerne les droits de licence et le privilège des bouilleurs de cru.

Les bureaux de placement

M. Loubet a fait savoir en conseil qu'il se rendra demain devant la commission des bureaux de placement et lui déclarera que le gouvernement est favorable à la liberté des bureaux de placement, sauf des mesures de surveillance à établir.

SÉNAT

Séance du 4 novembre

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Le Royer, président.

LA SÉANCE

L'élection de M. Leplay dans la Haute-Vienne est validée.

L'Armée Coloniale

Suite de la discussion

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi relatif à l'armée coloniale.

M. Bardoux, *ministre de la marine*. — La seule question soulevée par l'article 1er est celle du rattachement de l'armée coloniale. Je tiens à dire que quelle que soit la solution qui prévaudra, les effectifs demeurent ceux prévus considérables que ne l'avait la commission.

Il faudrait donc examiner tout d'abord l'article 4, qui y est relatif, et au sujet duquel je dois toutes réserves.

M le général Billot président de la commission. — Toute la loi est dans l'article 1er : elle sera toute différente selon le ministère auquel l'armée coloniale sera rattachée.

M. Trarieux. — La question des effectifs est la plus importante et doit être réglée avant tout.

M. le général Billot. — Cette discussion est indispensable.

Il s'agit de savoir s'il y aura ou non un 20e corps, et si l'armée coloniale sera ou non affectée au service spécial auquel elle est destinée

M. de Freycinet. — La chiffre des effectifs est indépendant de la question du rattachement, dont-le doit tout d'abord.

M. le général Billot. — La commission insiste pour qu'on discute avant tout la question du rattachement.

M. de Freycinet. — On a dit que le rattachement des troupes coloniales à la guerre serait contraire à toutes les traditions, mais à des temps nouveaux, il faut une organisation nouvelle. Aujourd'hui, les troupes coloniales sont des troupes terrestres et tout le ministère de la guerre a existé pour les diriger, pour assurer l'unité de commandement.

On dit que le gouvernement ne cherche qu'à constituer un 20e corps, mais en temps de guerre, ne serait-il pas criminel de se priver du concours et précieux que fournirait le corps colonial et ses réserves.

Evidemment, le 20e corps ne serait pas une armée de première ligne, mais dans des circonstances graves, le ministre de la guerre devrait l'avoir sous sa main.

Si le Sénat veut créer une armée coloniale indépendante, le gouvernement sera obligé de lui demander nécessairement la formation d'un 20e corps. Ce n'est pas une économie (Mouvements divers).

M. Lourties, rapporteur, combat la proposition du gouvernement, au nom de la commission de la guerre.

Il déclare que le 20e corps doit rester le ministère de la guerre est un véritable troupe-l'oeil.

Après quelques observations de M. Clemz, M. Loubet, président, déclare que le gouvernement a toujours estimé qu'il avait un grand intérêt à rattacher l'armée coloniale à la guerre, et il demande au Sénat de voter l'amendement Trarieux.

Après pointage, cet amendement est repoussé par 136 voix contre 104.

La séance est levée à 6 heures 15 et renvoyée à mardi.

APRÈS LA SÉANCE

Le gouvernement se se faisait quelque illusion avant la séance sur le résultat de la discussion engagée sur le rattachement de l'armée coloniale à la guerre.

Aussi aucun des membres du cabinet n'a-t-il songé un seul instant à poser la question de confiance. Le gouvernement ne pouvant pas se résoudre à accepter la décision du Sénat, il est à craindre que l'organisation d'une armée coloniale reste longtemps encore en suspens.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT SÉANCE

Commission des douanes

Paris, 4 novembre. — La commission des douanes s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Méline.

M. Le Myrian demande que, contrairement aux propositions du gouvernement, on vote d'abord sur le traité relatif à la zone neutre des pays de Gex.

M. le président rappelle que des voyages en suisse et *l'annonce et sur la concession de tarif minimum* à la Suisse en échange du traitement de la nation la plus favorisée. Il s'oppose à toute discussion sur les chiffres du tarif minimum.

M. Magne dit qu'il est pas, en définitive pour la Suisse, ajourner la discussion des articles.

M. Ricard dit qu'on ne saurait séparer ces questions, que l'ensemble des traités soumis à la commission forment un bloc, et qu'en rejeter un, serait les rejeter tous.

M. *des Rotours appuie les observations de M. Le Gavrian.*

M. Trarieux est partisan de la discussion des articles sin qu'on les reposse et qu'on donne une autorité aux tarifs.

La commission décide que les divers articles du projet de convention franco-suisse seraient examinés par leurs rapporteurs respectifs. C'est après leur avis que la commission votera ou non.

Les étrangers en France

La commission relative à la proposition sur les sujets étrangers a repoussé la proposition de M. Lafarge tendant à impo er une patente aux patrons qui emploient des ouvriers étrangers.

Elle a repoussé également la proposition de M. l'hotier de Tourdonnet, imposant le paiement de la taxe militaire établie par l'article 3 de la loi sur le recrutement, aux étrangers qui résident en France.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Floquet.

Les élèves de l'Ecole centrale dans l'armée

La Chambre déclare l'urgence sur le projet de loi adopté par le Sénat portant modification à l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée.

La discussion immédiate est close.

On sait que cette modification a pour but de permettre de nommer au grade de sous-lieutenant de réserve, dès la sortie de l'Ecole centrale, ceux des élèves qui, ayant satisfait aux examens de sortie, et présentant toutes les garanties obligées, seront mis avec succès des épreuves spéciales de la ritude.

Ils accompliront alors, et cette qualité, dans un corps de troupes, la quatrième année de l'engagement volontaire de deux ans qu'ils ont souscrit à leur entrée à l'école.

Le projet de loi est adopté, après le rejet d'un amendement de M. Guillemin, qui demandait que les élèves des Ecoles centrales polytechniques et forestières, considérés comme ayant fait leurs travaux, conférassent à leur hère la dispense légale.

M. de la Ferronnaye développe un amendement à toutes les traditions, mais à des temps nouveaux, il faut une organisation nouvelle. Aujourd'hui, les troupes coloniales sont des troupes terrestres et tout le ministère de la guerre a existé pour les diriger, pour assurer l'unité de commandement.

On dit que le gouvernement ne cherche qu'à constituer un 20e corps, mais en temps de guerre, ne serait-il pas criminel de se priver du concours et précieux que fournirait le corps colonial et ses réserves.

Evidemment, le 20e corps ne serait pas une armée de première ligne, mais dans des circonstances graves, le ministre de la guerre devrait l'avoir sous sa main.

Si le Sénat veut créer une armée coloniale indépendante, le gouvernement sera obligé de lui demander nécessaire la formation d'un 20e corps. Ce n'est pas une économie (Mouvements divers).

M. Lourties, rapporteur, combat la proposition du gouvernement, au nom de la commission de la guerre.

Il déclare que le 20e corps doit rester le ministère de la guerre est un véritable troupe-l'oeil.

Après quelques observations de M. Clemz, M. Loubet, président, déclare que le gouvernement a toujours estimé qu'il avait un grand intérêt à rattacher l'armée coloniale à la guerre, et il demande au Sénat de voter l'amendement Trarieux.

Après pointage, cet amendement est repoussé par 136 voix contre 104.

La séance est levée à 6 heures 15 et renvoyée à mardi.

APRÈS LA SÉANCE

Le gouvernement se se faisait quelque illusion avant la séance sur le résultat de la discussion engagée sur le rattachement de l'armée coloniale à la guerre.

Aussi aucun des membres du cabinet n'a-t-il songé un seul instant à poser la question de confiance. Le gouvernement ne pouvant pas se résoudre à accepter la décision du Sénat, il est à craindre que l'organisation d'une armée coloniale reste longtemps encore en suspens.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 12

LES Faussaires de la mort

PAR

Pierre ELZÉAR *et Paul* COSSERET

PREMIÈRE PARTIE

La sortir de l'excavation, l'amener au plein air fut pour Morales l'affaire d'une seconde.

Il s'agissait maintenant d'enlever aussi facilement et rapidement qu'il avait conservé, au dire de Blancardo, une somme considérable.

Pour ouvrir la boîte de fer, il introduisit la pointe de son pic dans la rainure du couvercle, et, au seul effort, il fit sauter la serrure.

Activement il regarde dans le coffre.

Le coffre était vide !

Or, pour parler plus exactement, il ne contenait qu'un papier plié en quatre, une sorte de billet.

Morales s'en saisit.

O stupeur ! le billet était ainsi conçu :

« Confiance surprise ce tourne en défiance.

« Je le connais maintenant, faux ami affublé d'un faux nom.

« Vicomte de Saint-Aziff, tu ne m'abuseras pas.

« Si tu t'étonne que je ne sois pas la dupe et si tu te demandes comment j'ai pu découvrir ton secret, apprend que c'est par toi-même. Dans le délire, tu as jeté ton masque hypocrite et tu t'es dévoilé. Tu ne m'a cru qu'un peu mort : Je l'échappe donc absolument moi et ma fortune. »

Morales, ou plutôt Saint-Aziff, pour nommer le personnage par son véritable nom — Saint-Aziff donc, en lisant ces lignes, poussa un juron de désespoir.

La fortune qu'il convoitait et qu'il se croyait si sûr d'acquérir, lui échappait tout à coup. La chance qui, jusqu'alors avait semblé le favoriser, tournait soudain et rapportait à l'audacieux combien près du Capitole est la Roche Tarpéienne.

IX

LE PÊCHEUR DU RHONE

Arrivé à ce point de son récit, le vicomte de Saint-Aziff demanda l'autorisation de respirer.

On n'a compris que c'est à la suite d'une aventure un peu trop hardie que Saint-Aziff avait dû prudemment s'exiter, pour laisser le temps à Méa d'étouffer l'affaire, grâce à ses relations.

Elle y avait réuni, mais non sans peine, et sans avoir dû payer de sa personne.

Il avait enfin était reconnu, après mûr examen... des charmes triomphants de la courtisane, que le vicomte avait été victime d'une erreur, et qu'il pouvait rentrer en France, le cœur haut, sous son nom de Saint-Aziff.

On devine que ce nom ne lui appartenait pas plus que son titre, mais il l'affublait depuis plus de quinze ans dans la capitale.

« Possession vaut titre », comme disait un jour en riant à la belle Méa le jeune substitut dansant.

Le vicomte avait interrompu sa narration sur un fâcheux incident, et le visage de ses rares auditeurs reflétait une singulière déception.

— Mais superlotte ! ce fut un rude coup pour vous, mâchonna Ledreux dans sa moustache grise.

Saint-Aziff acheva de vider son verre de Porto :

— Un coup très rude, général.

— La fortune vous échappait.

— Absolument, mais je ne me laisse pas abattre. J'estime, au fond, que ces surprises pénibles ont leur bon côté.

L'adversité aiguise l'intelligence.

Méa, captivée par les différentes péripéties du récit de Saint-Aziff, avait écouté avec une attention soutenue tout ce qui précède et butait maintenant de connaître la suite.

— Qu'avez-vous fait alors ? demanda-t-elle à Saint-Aziff.

— Déçu dans mes espérances, après avoir fait connaître le décès de Blancardo toutdroit, je quittai l'habitation sans m'inquiéter davantage de ce qui pourrait s'y passer. Ce qui me préoccupait, c'était de savoir où le colon avait bien pu déposer sa fortune. La plus adroitement possible, je me renseignai et l'acquis la certitude que tout se trouvait à Spanish-Town, chez le banquier Smithson. Mais la démarche que je me devait être infructueuse. Le banquier ne pouvait me remettre les fonds.

— Il ignorait cependant l'existence d'un héritier ?

— Je n'en sais rien, mais c'est en vain que j'ai argué de mon titre d'exécuteur testamentaire et d'ami du défunt.

Il me demandait une pièce écrite.

Cette pièce, interrompit Bourachot, vous pouviez la falsifier ?

— Peut-être. J'y ai songé un instant. Mais qui vous dit que Blancardo n'avait pas pris ce banquier pour confident ? N'y avait-il pas danger à me compromettre auprès de lui par mon existence ? Non... j'ai préféré changer de batteries... prendre de nouvelles positions, comme dirait notre cher général. Je voulais avant tout connaître l'unique héritier du défunt, le pêcheur d'Arles, le seul qui pût réclamer la succession immense de son cousin Blancardo.

Mon intérêt d'ailleurs de recevoir une lettre de Méa. Elle m'annonçait que tout malentendu était dissipé à mon égard, et que je pouvais rentrer en France. Je m'embarquai aussitôt.

Mais je tenais à ne rien faire qui pût éveiller barres à Paris, et je n'ai rien voulu vous dire avant mon petit voyage dans le Midi. Aujourd'hui, je crois pouvoir vous affirmer, avec une pleine assurance :

« Je suis satisfait. Tout va bien. Nous serons riches. »

— Peut-on vous demander quelques détails sur votre voyage à Arles ?

— Volontiers, répondit Saint-Aziff. En quelques mots, voici la chose.

« Je le répète : nous ne pouvons guère avoir contre nous qu'un ennemi, le cousin, l'unique héritier de Blancardo. Cet ennemi possible, loin de l'éviter, il fallait aller à lui. Rien n'était plus dangereux que la lutte contre un adversaire inconnu. Dans vos compagnes d'Afrique, général, n'avez-vous pas l'habitude d'envoyer des spahis en reconnaissance ?

— Sans doute... sans doute... grogne le vieux militaire, un peu impatienté et désireux d'arriver au vif de l'affaire.

D'autant que, malgré l'attention qu'il prêtait aux paroles de Saint-Aziff, ses paupières commencaient à s'alourdir.

J'ai donc pris le rapide pour Arles. J'y suis tais de wagon avant neuf heures du matin, peu soucieux d'admirer les charmes tant vantés de la Provence, que j'ai trouvés surtout sèche et poussiéreuse. D'ailleurs, je ne suis pas fâchée...

Je m'écoutais la plante des pieds sur les galets du Rhône, à arêtes vives, qui remplacent ingénieusement le pavé dans cette cité étonnante, et je m'informe de la demeure du nommé Alary Blancart. Je suis rapidement renseigné. Une petite bastide, à une extrémité de la ville du côté de la promenade funèbre des Alliscamps. Des plantes grimpantes autour du perron. Un jardinet plein d'aloès et de lauriers-roses. Blancart lui-même, en contemplation devant une roseille... Vous comprenez ce mot épouvantable ornement des villes du midi ?

— Peu importe, interrompit le général, qui mâchonnait un cigare pour se tenir éveillé.

— Soit... Donc Blancart, seul à l'ombre légère d'un eucalyptus, fumait une pipe à l'âcre de nègre.

— Sacrebleu ! Enfin ! pour vous allez nous décrire la tête de ses pipes ?

— Mille pardons, général, j'abrège pour vous être agréable ; mais ce monsieur devait à son tour, pour l'observer. Sur le bouleversant désert, dissimulé par le trone d'un peuplier gigantesque, j'ai observé longtemps Blancart, qui ne me voyait pas. Ensuite...

— Ensuite, vous êtes entré chez lui, interrompit encore l'impatient Ledreux.

— Nullement. Ensuite j'ai pris aussitôt le train pour Marseille, j'étais de retour à Arles vers cinq heures du soir.

— Et qu'allez-vous faire à Marseille ? demanda-t-il.

— Rétablir quelques renseignements de Jamaïque. On trouve de tout sur le port. Mais il convient aussi d'essuyer sans retard et avec soin, tous les tableaux du musée.

*
**

Ainsi que nous le disions au début de cet article, nous savons que la municipalité déjà saisie de la question, prend en ce moment des mesures afin de faire cesser cet état de choses.

Nous ne pouvons guère rendre quelqu'un responsable de la mauvaise ventilation des salles est peut être dûe à une négligence de l'architecte.

Ce dernier a oublié entre autres, d'établir un débouché aux vapeurs montant des water-closets.

Ces exhalaisons vont se perdre dans des greniers hermétiquement clos et naturellement, cet air vicié se répand aisément à travers les salles.

Tout cela est d'ailleurs, facilement réparable et nous sommes heureux de pouvoir dire en terminant, que le remède est actuellement en voie d'application, et que dans quelques jours, nos magnifiques collections, désormais à l'abri, se trouveront dans le milieu ambiant qui leur convient.

E. LABRILLERE-BEAUCLERC.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 4 novembre. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le régime des boissons

M. Rouvier, ministre des finances a fait connaître au conseil les observations qu'il présentera à la Chambre au cours de la discussion sur le régime des boissons et spécialement en ce qui concerne les droits de licence et le privilège des bouilleurs de cru.

Les bureaux de placement

M. Loubet a fait savoir en conseil qu'il se rendra demain devant la commission des bureaux de placement et lui déclarera que le gouvernement est favorable à la liberté des bureaux de placement, sauf des mesures de surveillance à établir.

SÉNAT

Séance du 4 novembre

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Le Royer, président.

LA SÉANCE

L'élection de M. Leplay dans la Haute-Vienne est validée.

L'Armée Coloniale

Suite de la discussion

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi relatif à l'armée coloniale.

M. Bardoux, *ministre de la marine*. — La seule question soulevée par l'article 1er est celle du rattachement de l'armée coloniale. Je tiens à dire que quelle que soit la solution qui prévaudra, les effectifs demeurent ceux plus considérables que ne l'avait la commission.

Il faudrait donc examiner tout d'abord l'article 4, qui y est relatif, et au sujet duquel je dois toutes réserves.

M le général Billot président de la commission. — Toute la loi est dans l'article 1er : elle sera toute différente selon le ministère auquel l'armée coloniale sera rattachée.

M. Trarieux. — La question des effectifs est la plus importante et doit être réglée avant tout.

M. le général Billot. — Cette discussion est indispensable.

Il s'agit de savoir s'il y aura ou non un 20e corps, et si l'armée coloniale sera ou non affectée au service spécial, auquel elle est destinée

M. de Freycinet. — La chiffre des effectifs est indépendant de la question du rattachement, dont-le doit tout d'abord.

M. le général Billot. — La commission insiste pour qu'on discute avant tout la question du rattachement.

M. de Freycinet. — On a dit que le rattachement des troupes coloniales à la guerre serait contraire à toutes les traditions, mais à des temps nouveaux, il faut une organisation nouvelle. Aujourd'hui, les troupes coloniales sont des troupes terrestres et tout le ministère de la guerre a existé pour les diriger, pour assurer l'unité de commandement.

On dit que le gouvernement ne cherche qu'à constituer un 20e corps, mais en temps de guerre, ne serait-il pas criminel de se priver du concours et précieux que fournirait le corps colonial et ses réserves.

Evidemment, le 20e corps ne serait pas une armée de première ligne, mais dans des circonstances graves, le ministre de la guerre devrait l'avoir sous sa main.

Si le Sénat veut créer une armée coloniale indépendante, le gouvernement sera obligé de lui demander nécessaire la formation d'un 20e corps. Ce n'est pas une économie (Mouvements divers).

M. Lourties, rapporteur, combat la proposition du gouvernement, au nom de la commission de la guerre.

Il déclare que le 20e corps doit rester le ministère de la guerre est un véritable troupe-l'oeil.

Après quelques observations de M. Clemz, M. Loubet, président, déclare que le gouvernement a toujours estimé qu'il avait un grand intérêt à rattacher l'armée coloniale à la guerre, et il demande au Sénat de voter l'amendement Trarieux.

Après pointage, cet amendement est repoussé par 136 voix contre 104.

La séance est levée à 6 heures 15 et renvoyée à mardi.

APRÈS LA SÉANCE

Le gouvernement se se faisait quelque illusion avant la séance sur le résultat de la discussion engagée sur le rattachement de l'armée coloniale à la guerre.

Aussi aucun des membres du cabinet n'a-t-il songé un seul instant à poser la question de confiance. Le gouvernement ne pouvant pas se résoudre à accepter la décision du Sénat, il est à craindre que l'organisation d'une armée coloniale reste longtemps encore en suspens.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT SÉANCE

Commission des douanes

Paris, 4 novembre. — La commission des douanes s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Méline.

M. Le Myrian demande que, contrairement aux propositions du gouvernement, on vote d'abord sur le traité relatif à la zone neutre des pays de Gex.

M. le président rappelle que des voyages en suisse et *l'annonce et sur la concession de tarif minimum* à la Suisse en échange du traitement de la nation la plus favorisée. Il s'oppose à toute discussion sur les chiffres du tarif minimum.

M. Magne dit qu'il est pas, en définitive pour la Suisse, ajourner la discussion des articles.

M. Ricard dit qu'on ne saurait séparer ces questions, que l'ensemble des traités soumis à la commission forment un bloc, et qu'en rejeter un, serait les rejeter tous.

M. *des Rotours appuie les observations de M. Le Gavrian.*

M. Trarieux est partisan de la discussion des articles sin qu'on les reposse et qu'on donne une autorité aux tarifs.

La commission décide que les divers articles du projet de convention franco-suisse seraient examinés par leurs rapporteurs respectifs. C'est après leur avis que la commission votera ou non.

Les étrangers en France

La commission relative à la proposition sur les sujets étrangers a repoussé la proposition de M. Lafarge tendant à impo er une patente aux patrons qui emploient des ouvriers étrangers.

Elle a repoussé également la proposition de M. l'hotier de Tourdonnet, imposant le paiement de la taxe militaire établie par l'article 3 de la loi sur le recrutement, aux étrangers qui résident en France.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Floquet.

Les élèves de l'Ecole centrale dans l'armée

La Chambre déclare l'urgence sur le projet de loi adopté par le Sénat portant modification à l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée.

La discussion immédiate est close.

On sait que cette modification a pour but de permettre de nommer au grade de sous-lieutenant de réserve, dès la sortie de l'Ecole centrale, ceux des élèves qui, ayant satisfait aux examens de sortie, et présentant toutes les garanties obligées, seront mis avec succès des épreuves spéciales de la ritude.

Ils accompliront alors, et cette qualité, dans un corps de troupes, la quatrième année de l'engagement volontaire de deux ans qu'ils ont souscrit à leur entrée à l'école.

Le projet de loi est adopté, après le rejet d'un amendement de M. Guillemin, qui demandait que les élèves des Ecoles centrales polytechniques et forestières, considérés comme ayant fait leurs travaux, conférassent à leur hère la dispense légale.

M. de la Ferronnaye développe un amende-

Mais, ce qui était le plus étonnant, c'était que le vieux Blancart, en mourant, ne laissait pas de parents, pas de famille, pas de proches, pas même un ami,